

Question orale de Mme Nagy relative aux investissements Beliris dans le Bois de la Cambre

Mme la Présidente.- La parole est à Mme Nagy pour sa question.

Mme Nagy.- Le Bois de la Cambre, espace récréatif bien connu des Bruxellois, fait l'objet d'une rénovation en profondeur avec le financement de Beliris. Cet espace, faut-il encore le souligner, est considéré depuis 2004 comme zone spéciale de conservation Natura 2000. Il s'agit d'une reconnaissance d'un haut niveau de qualité écologique, lequel suppose une gestion attentive. La Ville, la Région et Beliris sont liés par un protocole d'accord relatif aux travaux de restauration et de mise en valeur du Bois de la Cambre, sur le territoire de la Ville de Bruxelles. Ce protocole prévoit des sanctions en cas de non-respect des clauses. Relevons également que le Bois de la Cambre appartient à la Région bruxelloise, mais que sa gestion est confiée à la Ville de Bruxelles de manière historique.

Récemment, la ministre fédérale en charge de l'accord de coopération Beliris a sévèrement critiqué la Ville pour sa mauvaise gestion du Bois de la Cambre.

Dans sa réponse, l'échevin invoquait la qualité de la dolomie, qui n'assure pas la stabilité nécessaire, le stationnement sauvage et le manque de personnel disponible pour constituer une équipe d'entretien du Bois (15 personnes, alors que selon le même échevin, il en faudrait 20 à 25). Avez-vous la possibilité de disposer d'un tel personnel dédié à l'entretien du Bois ?

Je constate, une nouvelle fois, que la police ne contrôle pas suffisamment le stationnement sauvage et que la charge pour l'entretien du Bois nécessite un personnel important. J'ai déjà eu l'occasion de dire que le stationnement et la vitesse des véhicules nécessiteraient une attention particulière de la part des services de police.

D'autres questions se posent. D'abord, il me revient qu'un établissement récent dans le Bois aurait occasionné une pollution en raison d'une rupture de

canalisation, cela depuis avril 2009, sans que cet incident provoque de réaction de la part de la Ville, alors que le plan de gestion prévoit que « la Ville doit protéger le Bois des éventuels risques de pollution ».

Comment est-il possible que cet établissement n'ait pas été immédiatement fermé alors qu'il occasionnait une pollution dans une zone classée Natura 2000 ? Pourquoi a-t-il fallu attendre que Beliris rende ce problème public pour qu'il y ait intervention de l'échevin responsable des concessions et de l'échevin responsable des égouts ? Ce problème doit trouver une solution immédiate.

Par ailleurs, je constate que la pelouse en face de l'embarcadère est déjà abîmée parce qu'elle est utilisée par les fournisseurs du Chalet Robinson et par l'exploitant lui-même (avec des voitures de golf (sic) qui amènent les visiteurs depuis le chemin des attelages jusqu'audit embarcadère...). La Ville ne semble pas avoir entrepris de démarche pour améliorer cette situation.

Monsieur l'échevin, pouvez-vous m'indiquer les mesures que vous entendez prendre d'urgence pour répondre à la critique de Beliris, résoudre un état de fait de pollution des eaux de ruissellement et garantir le respect des chemins en face de l'embarcadère ?

Vous annoncez une réunion de crise de vos services. Qu'en est-il ? De combien de personnes pouvez-vous disposer pour l'entretien convenable du Bois de la Cambre ?

De manière plus générale, le Bois fait unité écologique, spatiale, récréative et paysagère avec la Forêt de Soignes qu'il prolonge. L'incapacité chronique de la Ville à le gérer (la pollution apparemment due à la rupture d'une canalisation d'égout n'en est qu'un exemple) ne devrait-elle pas raisonnablement amener celle-ci à trouver une solution structurelle pour sa gestion ?

Rappelons aussi les difficultés de gestion que connaissent les autres parcs de la Ville, comme le Parc de Bruxelles et le Parc Meudon, à propos desquels j'ai également interrogé le Collège et dont la situation n'a pas évolué.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Mampaka.

M. Mampaka, échevin.- Je remercie l'opposition de ramener devant ce Conseil un débat lancé de manière sournoise par d'aucuns via une certaine presse.

Comme l'a dit Mme Nagy, le Bois de la Cambre est un espace Natura 2000.

Madame Lemesre et monsieur Oberwoits, les informations parues dans la presse sont partiellement erronées. À ce jour, en effet, ni le service des Espaces verts ni moi-même n'avons reçu de notification de Beliris signifiant la suspension du financement du Bois de la Cambre. La suspension des subsides n'est donc pas à l'ordre du jour. Mme Nagy semble avoir pris connaissance du protocole Beliris. Je rappelle que ledit protocole prévoit, dans son article 10, des sanctions en cas de non-respect de ses clauses. Or aucun manquement ne nous a encore été reproché !

Pour rappel, le chantier de rénovation du Bois de la Cambre a débuté en 2003 et est toujours en cours. Pendant que je répondais aux questions de M. Dubois du journal Le Soir, un autre journal rédigeait un article sans me consulter, prétextant que je n'étais pas joignable... Pour cette enquête, tous les intervenants ont été consultés, sauf votre serviteur en charge des Espaces verts, comme par hasard...

Je rappelle qu'à l'époque, l'avis du service des Espaces verts de la Ville n'avait pas été suivi sur de nombreux points, en particulier les chemins en dolomie. La manière dont celle-ci devait être tassée sur les chemins avait, à l'époque, fait l'objet de longues discussions au sein des services de la Ville de Bruxelles. Le cahier des charges a été élaboré par Beliris. La Ville est autorisée à participer au seul comité d'accompagnement, sur les quatre comités existants ! Lorsque Beliris lance un chantier, elle en est le maître d'ouvrage. Une exception en est la piste du stade Roi Baudouin. Il arrive donc que des divergences surgissent entre Beliris et les services de la Ville de Bruxelles. Lors de la dernière réunion du mois de mars, les gestionnaires de Beliris ont reconnu une part de responsabilité dans les problèmes d'écoulement de dolomie, en partie imputables à l'entrepreneur. Cet écoulement engorge les égouts.

Je n'ai pas attendu les articles de presse pour réagir. Lorsque j'ai pris mes fonctions d'échevin des Espaces verts, 5 personnes étaient affectées à l'entretien du Bois de la Cambre. Sans engager de personnel supplémentaire, nous avons pu faire en sorte de disposer d'un minimum de 15 personnes, comme le demandait Beliris. J'admets que l'idéal serait de disposer de 20 ou de 25 personnes, car ce Bois est de plus en plus fréquenté. Madame Nagy, vous savez qu'une cession du Bois à la Région ne changerait rien, vu le sous-financement de cette dernière. J'ai adressé un courrier à Beliris le 29 janvier pour lui annoncer que le service des Espaces verts de la Ville disposait des 15 personnes prévues dans la convention pour l'entretien du Bois de la Cambre. Notre volonté est d'augmenter encore ce nombre. Avec l'échevin Close, nous avons décidé d'organiser un examen pour le recrutement de 15 personnes.

Enfin, madame Lemesre, votre proposition de transférer l'entretien des grands espaces verts à la Région n'est pas réaliste. Bruxelles Environnement, madame Nagy, souffre également d'un manque de personnel. De plus, il faut savoir que ce ne sont pas les grands parcs qui posent problème et coûtent à la ville, mais les petits espaces. Le service des Espaces verts tond les pelouses de toutes nos écoles, de toutes les sociétés de logement social. Il entretient 7.500 arbres, 4 cimetières, 65 aires de jeux, une ferme d'animation... Madame Nagy, la question se pose effectivement : une municipalité comme la nôtre peut-elle faire face à ses obligations en la matière ?

J'en viens à la question de Mme Nagy sur le Wood et les eaux usées déversées dans le Bois, à laquelle mes collègues en charge des concessions et de l'égouttage pourront vous répondre plus précisément. Je peux simplement vous indiquer que les services de la Ville ont fait leur travail. Lorsque le service des Espaces verts a constaté un écoulement dans le Bois en octobre 2009, il en a alerté très rapidement toutes les personnes concernées, le Wood (notre concessionnaire), Beliris, la DMS, l'IBGE ainsi que le service d'égouttage de la Ville. Étant donné les dégâts constatés par les jardiniers, un test à la fluorescéine

a en effet été réalisé par le service des égouts de la Ville. Il est très rapidement apparu que les eaux usées provenaient du Wood. Suite à cela, les Espaces verts ont fait part du problème à ce dernier ainsi qu'à Beliris, même si celle-ci affirme le contraire dans la presse. À l'époque, Beliris a nié toute implication, affirmant que son chantier n'avait rien à voir avec ce problème de déversement. Une réunion a été organisée en urgence le jeudi 18 mars à 14 heures sur place, en présence des services des Espaces verts et des Égouts, de Beliris et du Wood, afin de tout mettre immédiatement en ordre. Une solution a été trouvée.

Quant aux lampadaires, monsieur Oberwoits, vous faites allusion à la partie du chantier qui n'est pas encore achevée. Les gaines rouges ouvertes attendent encore le câblage électrique. Je le rappelle, le Bois de la Cambre est encore en chantier, partiellement. Madame Lemesre, je vous demande de faire preuve de davantage d'objectivité lorsque vous évoquez notre mode de gestion des espaces verts. Les incivilités commises par nos concitoyens dans les lieux publics rendent notre tâche difficile : les bancs tagués doivent être enlevés et repeints... Ma réponse fut longue, mais les questions des Conseillers méritaient des explications précises.

Mme la Présidente. - La parole est à M. El Ktibi.

M. El Ktibi, échevin.- J'ai appris, le 18 mars, que les eaux usées de l'établissement dont question se déversaient dans un étang situé à 200 mètres. Le Collège, sous la responsabilité du Bourgmestre, a décidé d'agir immédiatement : le jour même, nos ingénieurs se sont rendus sur place. Le 22 mars, les travaux ont débuté. En réalité, cet établissement s'était branché sur une conduite d'évacuation qui préexistait. Il a été décidé d'utiliser un autre conduit d'égout. Aujourd'hui, ces travaux sont achevés et le problème est réglé. Suite à une erreur de communication, Télé-Bruxelles a cité le 22 avril au lieu du 22 mars... Les travaux ont bel et bien commencé immédiatement après la constatation de l'écoulement des eaux usées dans la nature.

Mme la Présidente. - La parole est Mme Lemesre.

Mme Lemesre.- J'entends qu'aucune suspension des subsides n'est prévue. Les déclarations de la ministre fédérale en charge de Beliris sont donc erronées et il n'y aura pas de sanction. Nous en prenons acte.

Les discussions doivent être poursuivies sur un transfert de compétence de la Ville vers la Région, car des choix budgétaires doivent être opérés et la Ville a peut-être des missions plus prioritaires à remplir.

J'insiste sur le manque de gestion qui a fait que cette question doive être posée.

Mme la Présidente.- La parole est à M. Oberwoits.

M. Oberwoits.- C'est en effet l'absence de gestion et d'entretien qui est en cause. Les travaux sont en cours depuis 2003. Cela fait donc 7 ans ! Les premiers réaménagements sont déjà obsolètes. Tel est le cas pour la dolomie. Rien n'a été fait contre le stationnement anarchique, et la situation empire. Les travaux entrepris sont réduits à néant : barrières abîmées, blocs de béton défoncés. Nous constatons une absence de réaction, un laisser-aller. C'est bel et bien la gestion du Bois de la Cambre qui laisse à désirer. C'est vous, monsieur l'échevin, que nous attaquons, car vous êtes responsable de cette situation. Vous fuyez vos responsabilités !

Mme la Présidente.- La parole est à Mme Nagy.

Mme Nagy.- En vous écoutant, monsieur l'échevin, j'ai l'impression que vous éludez le fond de l'affaire. Si la presse et Beliris n'avaient pas dévoilé les manquements dans la gestion du Bois de la Cambre, la Ville n'aurait pas bougé. Le constat n'est guère glorieux. Je partage le point de vue de M. Oberwoits : ce ne sont pas les services des Espaces verts qui sont en cause, mais votre gestion et la responsabilité politique que vous assumez. Ne faites pas diversion ! Depuis octobre, une pollution est avérée dans une zone Natura 2000 et ce n'est que le 18 mars que votre collègue M. El Ktibi en est informé et prend les mesures nécessaires.

M. Mampaka, échevin.- C'est faux ! Je tiens les courriels à votre disposition.

Mme Nagy.- J'essaie de comprendre le déroulement des faits. La charte Beliris a

été adoptée par le Collège et transmise pour information au Conseil communal. Si ses modalités d'application posent problème, c'est de votre responsabilité. C'est lors de sa signature que vous auriez dû soulever la question.

Vous ne m'avez pas répondu sur la destruction de la pelouse à proximité de l'embarcadère (une zone qui vient d'être réaménagée), ni sur le tracé d'un chemin non prévu, cela sans la moindre réaction de la part de la Ville. J'admets que la gestion de ce site est complexe, mais le Collège et son échevin des Espaces verts font preuve d'un réel manque de réactivité. J'espère que les derniers événements nous inciteront à mieux gérer le Bois de la Cambre. Monsieur Mampaka, vous annoncez l'engagement de nouveaux jardiniers. Pourquoi de telles mesures ne sont-elles prises qu'en réaction à des interventions extérieures ? Pourquoi n'assurez-vous pas la bonne gestion de vos services ? La situation du Bois de la Cambre est grave et je me réjouis du fait que vous preniez désormais ce dossier à bras-le-corps. Mais, je le répète, vos temps de réaction sont trop longs. Je reviendrai sur la question du chemin de l'embarcadère, sur les stationnements sauvages et sur les vitesses excessives qui mériteraient une intervention plus stricte des services de police. Je rappelle également que le Bois de la Cambre et la Forêt de Soignes forment une unité et que la future gestion du Bois devrait être envisagée dans cette optique. N'attendez pas les articles de presse et l'intervention de Mme Onkelinx pour envisager une gestion efficace du Bois de la Cambre !

Mme la Présidente. - La parole est à M. Mampaka.

M. Mampaka, échevin.- Madame Nagy, vous faites preuve de mauvaise foi. Vous me prêtez d'immenses pouvoirs : ceux de régler la mobilité dans le Bois et d'arrêter les citoyens qui commettent des incivilités. Mon rôle est de tondre les pelouses, de faire pousser les arbres et d'en assurer la gestion. Les propos tenus à notre égard participent de l'injure : gestion inefficace, services inopérants... L'article 10 prévoit ce qui suit : « Après examen des moyens de défense de la Ville, Beliris établit un rapport à l'attention du comité de coordination qui prend,

en dernier ressort, la décision de demander le remboursement prévu au présent article. La Ville peut demander à être entendue par le comité de coordination. » En termes de sanction, le protocole est clair : la Ville est convoquée et doit présenter ses voies et moyens. Une navette est prévue entre Beliris et la Ville pour la soumission des moyens de défense. À ce jour, cette procédure n'a pas été lancée. Je rappelle que dans le cadre d'un chantier Beliris, le financement est assuré par le pouvoir fédéral. La destruction de la pelouse a été constatée et signalée à l'exploitant de l'établissement. Monsieur Oberwoits, le chantier du Carrefour des Attelages n'a pas encore débuté. Et comment voulez-vous que j'intervienne contre les automobilistes qui cassent les bordures ?

Tout n'est pas parfait, je l'admets, et nous devons mener une gestion plus stricte du Bois de la Cambre. Mais dois-je interdire les vingt-quatre heures vélo ?

Mme Nagy.- L'échevin a-t-il pris contact avec Mme Onkelinx sur ce dossier ?

Mme la Présidente.- Vous pourrez poser votre question lors de la prochaine section.

Mme Nagy.- Dans un système démocratique, le dernier mot revient au Conseil.

Mme la Présidente.- Le règlement ne prévoit qu'une seule réplique.

**Question d'actualité de Mme Nagy concernant le projet de verrière rue
Neuve**

Mme la Présidente.- La parole est à Mme Nagy pour sa question.

Mme Nagy.- La presse nous a dévoilé votre volonté de faire de la rue Neuve le plus grand centre commercial d'Europe. L'idée de construire une verrière au dessus de cette artère commerciale interpelle par son incohérence. De tels effets d'annonce sur un projet dont on apprend à la lecture de la presse que le financement n'est pas assuré et dont les contraintes techniques et les conséquences urbanistiques ne sont pas abordées, dénotent, à tout le moins, un manque de projet réel pour le centre-ville. La rue Neuve mérite qu'on s'en occupe sérieusement et que l'on veille à son entretien. Outre la problématique du